

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du JEUDI 1^{er} FEVRIER 2018 à 20 h 30

Le 1^{er} février 2018 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 25/01/2018, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal BOEUF, Maire.

Etaients présents : MM BOEUF Pascal ; PIERRON Pierrette ; PLON Patrick ; NORMAND Isabelle ; PREVOST Christiane ; NICOLAS Marie-Noëlle ; GENTIL Christian ; LOISEAU Laurent ; LACHETEAU Nathalie (arrivée à 21 h 00) ; BOINOT Florence ; GASSELING Théo ; JANOT Jean-Marie ; TIREAU David ; VANDELLE Elisabeth

Représentée : Mme BECHIEAU Mary-Paule (pouvoir à P Bœuf)

Présents : 14 Représentée : 1 Absent : 0 Votants : 14

Mme Isabelle NORMAND a été nommée secrétaire de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

Approbation du PV de la séance du 21 décembre 2017 : 14 voix POUR

1/ CONSULTATIONS : analyses des offres réalisées par Charente Eaux

Le Maire présente les analyses réalisées par Charente Eaux concernant les consultations :

① **maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau assainissement**

(route de Chef-Boutonne et rue du Clos)

3 offres ont été reçues : - Hydraulique Environnement 16 Angoulême
- Cabinet Merlin 16 La Couronne
- BRG Ingenierie 79 Lezay

② **bureau pour étude de faisabilité et d'incidences d'une nouvelle station d'épuration**

3 offres ont été reçues : - EAU MEGA 17 Rochefort
- Hydraulique Environnement 16 Angoulême
- NCA Environnement 86 Neuville du Poitou

Au vu des analyses, selon la valeur technique et le prix,

Après en avoir délibéré par 14 voix POUR, le Conseil Municipal décide de confier les missions à :

- | | | | |
|---|----------------|------------------|------------|
| ① | BRG INGENIERIE | au prix de | 7 385 € HT |
| ② | EAU MEGA | au prix total de | 8 990 € HT |

③ Pour les **investigations complémentaires** (tests à la fumée et contrôles de raccordements), une seule réponse de l'Entreprise DUTARTRE Assainissement pour un montant de 2 184.20 € HT (14 voix POUR).

2/ Projet SOLIHA de domicile regroupé pour personnes âgées

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat) étudie un projet de création d'un domicile regroupé pour personnes âgées, déjà évoqué lors des réunions précédentes du 13 novembre et du 21 décembre 2017.

Le concept du projet est que le propriétaire confie son immeuble en bail à réhabilitation pendant une durée déterminée (durée du financement par emprunt) à l'Association SOLIHA qui assure et finance la réalisation des travaux, prend à sa charge les charges du propriétaire telles que la fiscalité, les assurances, etc..., perçoit les loyers des logements loués ; à la fin du bail, l'immeuble est restitué en bon entretien au propriétaire.

La mise en vente d'un immeuble (ancienne boulangerie) situé dans la Grand rue, en plein centre bourg, apparaît être une opportunité pour les conseillers municipaux qui ont émis un avis favorable sur le principe Aussi, une première offre de prix de 50 000 € a été soumise au propriétaire actuel qui ne souhaite pas s'engager personnellement sur une durée longue. L'Association SOLIHA réalise actuellement l'étude de faisabilité sur ce site (conception, coût et équilibre financier).

Le Maire fait part ce jour que le propriétaire ayant une autre offre supérieure, il demande si le Conseil Municipal est favorable à porter la sienne à 59 000 €.

Après en avoir délibéré par 14 voix POUR et 1 abstention, le Conseil Municipal décide :

- de faire une offre au prix de 59 000 € pour l'acquisition de l'immeuble sis 40 Grand rue, cadastré AC 269 appartenant à Monsieur Pascal Lavaud,
- de mentionner la clause particulière suspensive que l'achat ne se fera que si le projet porté par SOLIHA, via un bail de réhabilitation, se réalise
- de charger le Maire des démarches.

3/ Demande de subvention DETR 2018

La demande porte sur la PHASE 2 des travaux d'aménagement : Grand rue – route de Chef-Boutonne (15 voix POUR)

4/ Modification des statuts du Syndicat mixte de la Fourrière

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la Fourrière approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 29 juin 2017. Ce projet porte sur :

- l'élargissement du syndicat aux communes de Bellevigne et Montmoreau ;
- la modification de l'article 6.01 : ajout d'un paragraphe relatif à la représentation des communes fusionnées « en cas de création d'une commune nouvelle en lieu et place de plusieurs communes, toutes membres du syndicat, la commune nouvelle est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant conformément au règlement du syndicat énoncé ci-dessus ».
- la modification de l'article 6.04 relatif à la représentation des collèges et notamment celle du collège de Grand-Angoulême qui est ramené de 13 à 12 représentants.

Après en avoir délibéré par 15 voix POUR, le Conseil Municipal approuve la proposition de modifications de statuts.

Convention avec le Syndicat mixte de la Fourrière

Le Maire expose au Conseil Municipal que le comité syndical, profitant des différents regroupements de territoires induits par la loi Notre, a décidé de demander à toutes les communes de se prononcer sur un modèle de convention actualisé. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette nouvelle convention.

5/ DEVIS DIVERS

- ▶ Panneaux signalant que la commune est sous vidéoprotection à placer aux entrées de bourg
Fournisseur VIRAGES de 6 poteaux et panneaux pour un montant de 813.60 € ttc (15 voix POUR sur le principe)
Remarque : est-il possible de prendre comme support les panneaux existants d'entrée de bourg, ce qui éviterait l'achat des poteaux. A voir avec l'ADA étant sur une route départementale.
- ▶ WC extérieurs de la salle des fêtes : fourniture des sanitaires
Devis MG Energie de 1 151.68 € ttc Le devis MG Energie est accepté par 13 POUR
JM Rousseau 1 295.90 1 CONTRE et 1 abstention
- ▶ Salle des fêtes habillage de la menuiserie extérieure par E Rubbens pour 1 881.60 € ttc 15 voix POUR
Pose de 2 tablettes côté bar E Rubbens pour 591 € ttc « « «
- ▶ Achat de racks étagères pour aménagement dans le garage de La Font
Devis de MDR pour 1 740 € ttc 15 voix POUR
- ▶ Toit de l'église réparation de fuites par T Pignoux pour 414 € ttc 15 voix POUR
- ▶ Remplacement du standard téléphonique de la mairie et abonnements à négociier pour réduire les coûts
Devis de Alarme Telecom Service pour 2 139.20 € ht
- ▶ Demande de sous-compteur électrique pour les gens du voyage installé à La Font 15 voix CONTRE
Il est proposé d'installer plutôt un compteur de chantier
- ▶ Agenda : unanimité pour reconduire l'opération en 2019 ; le Maire rappelle qu'il est financé par les annonceurs

6/ Demande de subvention école de Paizay-Naudouin

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'aide financière reçue du directeur de l'école de Paizay-Naudouin-Embourie, concernant un élève domicilié à Villefagnan, pour un séjour en classe de découverte à St-Lary avec les CE2-CM1-CM2, du 20 au 30 mai 2018.

Après en avoir délibéré par 15 voix POUR, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de verser une participation financière de 26 € par jour, soit 260 € pour ce séjour.

7/ Projet d'acquisition d'une parcelle de terrain à l'école privée

Le Maire est autorisé à faire appel au géomètre de Ruffec pour la division de parcelle et le bornage.

8/ Repas des aînés : vu en bureau de CCAS

- fait par le traiteur de Montjean, prix de 20 € par repas
- il est proposé de remplacer les tartes qui étaient distribuées aux personnes âgées de plus de 70 ans n'étant pas venues au repas par des bons d'achat d'une valeur de 12.00 € par foyer, valables 3 mois, à dépenser dans les commerces de Villefagnan.

Questions diverses :

- Pôle santé : un projet serait en bonne voie pour constituer une Maison de santé.

La séance est levée à 23 h 25

